



PERMIS D'EXPLOITATION

DEMANDE

Nom du titulaire

fait par la présente une demande en vertu des articles 138 et 134 de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador*¹ et de la *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act*² respectivement, pour un permis d'exploitation.

Représentant du titulaire

Date

Adresse

Téléphone

Les documents appropriés sont joints à la présente demande conformément aux directives fournies au verso.

APPROBATION

Le présent permis d'exploitation, octroyé à _____
sous réserve de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador*¹ et de
la *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and
Labrador Act*² et leurs règlements d'application, prend effet le _____ et reste en vigueur
jusqu'au 31 mars 20 .

Le présent permis d'exploitation est incessible.

N° de permis d'exploitation _____

Signature : _____

Chef de la direction

Date

¹ L.C. 1987, ch. 3

² R.S.N.L. 1990, ch. C-2.

DIRECTIVES

En vertu de l'article 3 du *Règlement sur les opérations relatives au pétrole et au gaz de la zone extracôtière de Terre-Neuve*¹ et de l'article 3 du règlement *Offshore Area Oil and Gas Operations Regulations*², chaque demande pour l'octroi ou le renouvellement d'un permis d'exploitation doit s'accompagner :

- a) d'un chèque de 25,00 \$ payable au receveur général;
- b) (i) si le titulaire est une société par actions, d'un certificat soit du directeur en vertu de la loi *The Corporations Act* de Terre-Neuve-et-Labrador ou du directeur en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* du Canada, qui stipule que la société par actions est inscrite et en règle;
- (ii) si le titulaire est un particulier d'au moins 18 ans, d'un certificat de naissance valide.

¹ DORS/88-347

² CNLR 1/96